

VII- LES CANAUX DE CONTACT POUR LES USAGERS

Afin de pouvoir répondre aux interrogations des usagers concernant leur demande de titre, et afin de leur éviter un déplacement en préfecture ou sous-préfecture, différents moyens sont mis à leur disposition pour s'informer sur leur demande de titre :

Par Internet

- www.permisdeconduire.ants.gouv.fr
- www.demarches.interieur.gouv.fr
- www.service-public.gouv.fr
- les sites Internet des préfectures.

Par téléphone

- 3939
- Centre de contact citoyen de l'ANTS : 0810 901 041

Par courriel

- Formulaire de contact de l'ANTS

VIII - EN BREF

Les points-clés de la réforme de la délivrance du permis de conduire

1. Développement de télé-procédures ergonomiques et facilement accessibles sur Internet
2. Gain de temps supprimant le déplacement en préfecture et l'attente au guichet
3. Possibilité de s'appuyer sur son école de conduite pour faire ses démarches en ligne
4. Aide et conseils des médiateurs présents dans les points numériques
5. Toute l'information disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Les démarches en ligne

- Inscription au permis de conduire
- Demande de titre après réussite à l'examen
- Toute autre demande de renouvellement de permis de conduire